Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 049-214900201-20220127-DE_220127_N04-DE

VILLE DE
Beaucouzé

MAIRIE DE BEAUCOUZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUCOUZÉ

Séance du 27 janvier 2022

Délibération n° 2022-04

FINANCES LOCALES

Subventions 2022

L'an deux mil vingt deux le 27 du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de M. Yves COLLIOT, Maire.

Etaient Présents : M. COLLIOT Yves, Maire, Mme BERNUGAT Hélène, M. MEIGNEN Yves, Mme DROUAL Emmanuelle, M. ANAÏS Xavier, M. LEFEUVRE Mickaël, Mme GAUDICHET Véronique, M. RUIZ Didier, Adjoints, MM ROUSSET-TAVEAU Daniel, HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim, Mmes ROUILLARD Fanny, BURON Sophie, M. PLONQUET Michel, Mme CADEAU Nelly, M. RESTOUT Sébastien, Mmes ROBIN Manuella, PERARD Aurélie, MM CHEVET Jordan, ROUDAUT Arnaud, Mmes TANCHOT Ingrid, GRENTE Maud, DANDÉ Nelly, MM PIERROT Marc, TONNELIER Franck, Mme BLON Nadège, M. LEFEUVRE Cédric

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme MASSOL Peggy	Pouvoir donné à	M. COLLIOT Yves
LAFUENTE Olivier	«	M. ANAÏS Xavier

A été désigné secrétaire de séance : M. RESTOUT Sébastien

Elus en exercice	28
Présents	26

Conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le : 2 février 2022.

Exposé : M. Yves MEIGNEN

Exposé :

Comme chaque année, la commune octroie des subventions à un certain nombre d'associations pour leur permettre d'assurer leurs activités.

Les subventions sont versées sans conditions d'octroi, sauf pour les associations Les Marmousets, SCB, Ecole de musique LAMI, OzéDanse et Familles Rurales, pour lesquelles les règles de versement sont définies dans les conventions d'objectifs,

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 049-214900201-20220127-DE_220127_N04-DE

Délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1611-4 et L2541-12 ;
Vu les conventions d'objectifs conclues avec les associations SCB, Familles Rurales, Ecole de musique LAMI, Ozédanse, les Marmousets ;
Vu les propositions d'attributions de subventions aux associations par les commissions municipales ;

Le Conseil municipal décide par 22 voix pour, 6 n'ont pas pris part au vote (Mmes BLON Nadège, GRENTE Maud, PERARD Aurélie, CADEAU Nelly, MM LEFEUVRE Mickaël, ROUDAUT Arnaud) :

- d'attribuer les subventions figurant dans le tableau ci-dessous. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

COMMUNE DE BEAUCOUZE

SUBVENTIONS 2022

ATTRIBUTAIRE	SUBVENTION	FONCTION
Amicale du personnel communal	5 546 €	024
Association habitants Ecarts	115 €	024
Association habitants Bourg	115 €	024
Association habitants du Pré	115 €	024
Association habitants Grange aux belles	115 €	024
Association habitants Haute Roche	115 €	024
Association habitants Manchardérie	115 €	024
Association habitants Prieuré	115 €	024
Association habitants Promeniers	115 €	024
Association habitants Hameau du Petit Bois	115 €	024
Association habitants Echats	115 €	024
Association habitants Hauts du Couzé (O2 Couzé)	115 €	024
Association habitants Montreuil les Landes	115 €	024
Beaucouzé net	135 €	024
Bout choux	400 €	024
CACS	2 500 €	024
FDGDON	1 100 €	024
UNC	250 €	024

Comité d'échanges et de jumelage	6 800 €	048
OGEC école Saint-Etienne - Dépenses facultatives (pour mémoire)	15 880 €	213
Amicale Prévert- USEP	456 €	282
Amicale Ravel - USEP	468 €	282
Amicale Ravel - classes découverte	8 250 €	284
Ecole de danse OzéDanse	8 213 €	311
Ecole de musique LA MI	32 934 €	311
Beaucouzé Théâtre	2 328 €	316
SCB	126 063 €	321
Familles Rurales	50 371 €	331
Association Les Marmousets - Crèche familiale	36 405 €	4221
Association Les Marmousets - Multiaccueil	51 621 €	4222

Pour copie conforme.

Le Maire

MAIRIE de BEAUCOUZE
Maine et Loire 49070

Yves COLLIOT

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 049-214900201-20220127-DE_220127_N04-DE

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 049-214900201-20220127-DE_220127_N04-DE